



PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS AU PUBLIC

SARL MOURRIERE METHANISATION SUR LA COMMUNE DE VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS COMMUNIQUE :

LA SARL MOURRIERE METHANISATION A FORMULÉ UNE DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE D'EXPLOITER UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION SUR LA COMMUNE DE VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE (26400) - LIEU-DIT « LA MOURRIÈRE » (ACTIVITÉ VISÉE PAR LA RUBRIQUE 2781 DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT).

CETTE DEMANDE D'ENREGISTREMENT SERA SOUMISE À UNE CONSULTATION DU PUBLIC D'UNE DURÉE DE QUATRE SEMAINES, DU LUNDI 18 OCTOBRE 2021 AU VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021 INCLUS.

PENDANT CE DÉLAI, TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER À LA MAIRIE DE VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE, AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC SOIT :

LUNDI, JEUDI ET VENDREDI DE 13H30 À 17H 00

LE DOSSIER SERA ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICE DE L'ÉTAT EN DRÔME (WWW.DROME.GOUV.FR), DANS LA RUBRIQUE - INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - [ICPE - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT](#).

LES OBSERVATIONS FORMULÉES DEVRONT ÊTRE CONSIGNÉES SUR LE REGISTRE OUVERT À CET EFFET EN MAIRIE DE VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE OU ÊTRE ANNEXÉES À CE REGISTRE, SI ELLES SONT REMISES PAR ÉCRIT. ELLES POURRONT ÉGALEMENT ÊTRE ADRESSÉES PAR COURRIER À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS – SERVICE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – 33 AVENUE DE ROMANS – BP 96 – 26 904 VALENCE CEDEX 9 OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE : DDPP@DROME.GOUV.FR

LE PRÉSENT AVIS SERA AFFICHÉ DEUX SEMAINES AU MOINS AVANT L'OUVERTURE DE LA CONSULTATION AU PUBLIC ET PENDANT LA DURÉE DE CELLE-CI, EN MAIRIE DE :

VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE, ALLEX, BEAUMONT-LES VALENCE, CHABEUIL, CHABRILLAN, CREST, EURRE, LA BAUME-CORNILLANE, MONTMEYRAN, MONTTOISON, MONTVENDRE, OURCHES ET UPIE.

L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR STATUER SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT EST LE PRÉFET DE LA DRÔME ET LA DÉCISION SUSCEPTIBLE D'INTERVENIR À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE EST UN ENREGISTREMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES ÉVENTUELLEMENT COMPLÉTÉES PAR DES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES OU UN REFUS.